RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04377
Numéro SIREN : 524 566 452
Nom ou dénomination : HTM

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004256

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Date : 13/02/2020

5424588

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/004256**
n°de gestion : **2010B04377**
n°SIREN : **524 566 452 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 13/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

HTM - Société par actions simplifiée
10 et 12 boulevard Jules Favre 69006 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

5424588

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2019

4256

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HTM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 10/12 boulevard Jules Favre 69006 Lyon — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 2 4 5 6 6 4 5 2 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT 15 313	AU	14 222	1 091
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU 623 300	CV		623 300
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD 12 500	BE		12 500
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ 651 113	BK	14 222	636 891
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ 291 139	CA		291 139
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD 150 000	CE		150 000
		Disponibilités	CF 542 136	CG		542 136
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH 362	CI		362
		TOTAL (III)	CJ 983 638	CK		983 638
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 1 634 752	1A	14 222	1 620 530

Renvois (1) Dont droit au bail — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HTM — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 750 000)	DA	750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	46 609
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	71 737
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	729 395
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 597 742
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	438
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 590
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 758
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	22 787
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 620 530

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 787
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HTM — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue : services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12 234
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	82
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*					GA	801
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	13 119
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(13 119)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	12 500
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 272
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	14 772
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	14 772
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 653

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HTM — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	750 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	750 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 500
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 500
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	743 500
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	15 758
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	764 772
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	35 377
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	729 395

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	2 079
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G I.)	HX	1 500
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Dons, libéralités	1 500	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif		750 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N — Charges anterieures	Exercice N — Produits anterieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Annexe aux comptes annuels

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes généraux, changement de méthode, dérogations aux principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises et en particulier au règlement 2018-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables sont appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Recours à des estimations

L'établissement des Comptes Annuels requiert que la Société procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, que la Direction juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat de la Société.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants .

- Titres de participations : appréciation de la valeur d'utilité des titres par référence notamment à l'actif net réévalué des filiales et la quote-part de situation nette détenue.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Identification des composants des immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Perte de valeur des immobilisations: amortissements et dépréciations

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement.

En application des dispositions afférentes aux PME, l'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société et sur la durée d'usage admise fiscalement.

Annexe aux comptes annuels

Lorsque des évènements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Synthèse des principales durées et méthodes d'amortissement

Nature des actifs	Amortissement comptable		Amortissement fiscal (*)	
	Durée	Mode	Durée	Mode
Matériel de transport	5 ans	Linéaire		
Mobilier	10 ans	Linéaire		

(*) mention uniquement en cas de différence avec le traitement comptable

2.4. Immobilisations financières

Titres de participations et titres immobilisés

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais d'acquisition y afférents (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les titres sont en principe classés:

- En "Titres de participations" (rubrique du bilan "Autres participations") lorsque les investissements réalisés représentent au moins 10% du capital des sociétés concernées;
- En autres "Autres titres immobilisés" dans les autres cas dès lors qu'ils sont destinés à être conservés durablement.

Par exception, lorsque des investissements représentent moins de 10% du capital d'une société mais que des circonstances de fait permettent de les qualifier de titres de "Participations", les titres concernés sont reclassés à la rubrique "Autres participations". De la même manière, lorsque des circonstances le justifient, certains investissements représentant plus de 10% du capital d'une société sont qualifiées "d'Autres titres immobilisés". Mention des exceptions significatives est faite dans la suite de la présente annexe.

A la clôture d'un exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de participation est appréciée et comparée avec le coût de revient des titres concernés

La valeur d'inventaire est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par leur utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Annexe aux comptes annuels

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5. Provisions pour risques et charges, passifs éventuels

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Les risques et charges liés à des éléments connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les impacts sont quantifiables ont fait l'objet de provisions. A défaut, ces risques et charges sont qualifiés de "Passif éventuel" dont mention est portée dans la suite de l'annexe.

Sont ainsi qualifiés de "Passif éventuel" les évènements à l'origine:

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'évènements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.6. Autres créances

Les autres créances comprennent le cas échéant les créances en compte courant sur les entités du groupe.

2.7. Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

2.8. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de filiales sociétés de personnes sont enregistrées à la date de l'évènement décidant la distribution. Lorsque les résultats font l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, ils sont constatés en date de clôture de la filiale ou participation.

2.9. Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.10. Emprunts et dettes financières divers

Cette rubrique comprend notamment les comptes courants d'associés et les comptes courants des sociétés du groupe.

HTM
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 750.000 euros
Siège social : LYON (69006)
10/12, boulevard Jules Favre

524 566 452 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2019

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 729.395,13 euros de la façon suivante :

- A la Réserve Légale pour la porter à 10% du capital social 28.390,10 €
- A titre de distribution de dividendes aux associés 540.000,00 €
- Le solde au compte « Autres Réserves » 161.005,03 €

Le dividende mis en distribution correspondra à 7,20 euros environ par action et sera mis en paiement à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, pour les dividendes versés aux personnes physiques, la Société retiendra sur le montant brut du dividende global:

- 17,20 % au titre des prélèvements sociaux
- 12,80% au titre du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de l'impôt sur le revenu sauf pour les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'année 2017 est inférieur à un plafond fixé par la loi

Cette somme sera versée au TRESOR au plus tard le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Par dérogation à l'application du PFU, le contribuable sur option expresse et irrévocable peut opter à l'imposition du dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu, exercée chaque année lors du dépôt de sa déclaration de revenus étant précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 %. Cette option concerne l'ensemble des revenus soumis au PFU tel que plus-values sur titres.

L'assemblée générale confirme que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
30 juin 2018	400.000
30 juin 2017	Néant
30 juin 2016	120.000

Certifiée conforme
Le Président

Certifié conforme

audigest
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

HTM

Société par actions simplifiée au capital de 750 000 €

Siège social : 10 et 12 boulevard Jules Favre, 69006 Lyon

R.C.S : Lyon 524 566 452

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2019

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30/06/2019

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée HTM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée HTM relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 30/06/2019 s'établit à 635 800 €, sont évalués à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur selon les modalités décrites dans la note « 2. Règles et méthodes comptables – 2.4 Immobilisations financières – Titres de participation et titres immobilisés » de l'annexe.

513, rue de Sans Souci - 69760 Limonest - Tél. 04 72 52 31 70 - Fax 04 78 66 10 87 - Courriel : info@audigest-safir.com
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET : 330 188 699 00087 - Code NAF : 6920Z - www.audigest.fr

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

513, rue de Sans Souci - 69760 Limonest - Tél. 04 72 52 31 70 - Fax 04 78 66 10 87 - Courriel : info@audigest-safir.com
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET : 330 188 699 00087 - Code NAF : 6920Z - www.audigest.fr

audigest
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

En raison de l'obtention tardive de certains documents, nous n'avons pas pu émettre notre rapport dans le délai statutaire de 15 jours avant l'assemblée.

Fait à Limonest, le 26/09/2019

Le commissaire aux comptes

AUDIGEST

Raphaël VAISON de FONTAUBE



513, rue de Sans Souci - 69760 Limonest - Tél. 04 72 52 31 70 - Fax 04 78 66 10 87 - Courriel : info@audigest-safir.com
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET : 330 188 699 00087 - Code NAF : 6920Z - www.audigest.fr

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

513, rue de Sans Souci - 69760 Limonest - Tél. 04 72 52 31 70 - Fax 04 78 66 10 87 - Courriel : info@audigest-safir.com
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET : 330 188 699 00087 - Code NAF : 6920Z - www.audigest.fr

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 314	14 222	1 091	1 893
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	623 300		623 300	627 300
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	12 500		12 500	12 500
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**651 114**	**14 222**	**636 891**	**641 693**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	291 140		291 140	550 381
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	
Disponibilités	542 137		542 137	82 903
Charges constatées d'avance (3)	362		362	2 522
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**983 639**		**983 639**	**635 806**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 634 753**	**14 222**	**1 620 530**	**1 277 499**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				*45 000*

Bilan passif

	30/06/2019	30/06/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	750 000	750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	46 610	23 367
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	71 738	30 116
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**729 395**	**464 865**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 597 743**	**1 268 348**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	439	439
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 591	8 631
Dettes fiscales et sociales	15 758	82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**22 787**	**9 151**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 620 530**	**1 277 499**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	22 787	9 151
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2019	30/06/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				

	30/06/2019	30/06/2018
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		1
Total produits d'exploitation (I)		**1**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	12 234	12 713
Impôts, taxes et versements assimilés	82	164
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	802	802
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1	
Total charges d'exploitation (II)	**13 119**	**13 679**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-13 119**	**-13 679**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation	12 500	475 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 272	1 683
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total produits financiers (V)	**14 772**	**476 683**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**14 772**	**476 683**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**1 653**	**463 005**

Compte de résultat (suite)

	30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	750 000	9 900
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**750 000**	**9 900**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 500	-1 860
Sur opérations en capital	5 000	9 900
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**6 500**	**8 040**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**743 500**	**1 860**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	15 758	
Total des produits (I+III+V+VII)	**764 772**	**486 584**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**35 377**	**21 719**
BENEFICE OU PERTE	**729 395**	**464 865**

altésis

Annexe aux comptes annuels

Annexe aux comptes annuels

HTM (ci-après "la Société")
Société par Actions Simplifiée au capital de € 750 000.

Siège social
10/12 boulevard Jules Favre
69006 Lyon
France

Les notes et tableaux constituant l'Annexe font partie intégrante des Comptes Annuels de l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2019. L'exercice précédent était d'une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, tous les montants portés ci-après sont exprimés en euros (€) hors taxes. Les symboles "k€" ou "000' " font référence à des milliers d'euros.

Les Comptes Annuels, arrêtés par le Président, présentent les caractéristiques suivantes:

Total du bilan avant répartition	:	€ 1 620 530
Total des produits du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 764 772
Total des charges du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 35 377
Résultat net comptable (bénéfice)	;	€ 729 395

1. Activité de la Société, Faits marquants de l'exercice

La Société exerce une activité de holding.

Aucun évènement significatif justifiant une information spécifique à la présente rubrique n'est intervenu durant l'exercice.

Annexe aux comptes annuels

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes généraux, changement de méthode, dérogations aux principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises et en particulier au règlement 2018-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables sont appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Recours à des estimations

L'établissement des Comptes Annuels requiert que la Société procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, que la Direction juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat de la Société.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- Titres de participations : appréciation de la valeur d'utilité des titres par référence notamment à l'actif net réévalué des filiales et la quote-part de situation nette détenue.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Identification des composants des immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Perte de valeur des immobilisations: amortissements et dépréciations

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement.

En application des dispositions afférentes aux PME, l'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société et sur la durée d'usage admise fiscalement.

Lorsque des évènements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Synthèse des principales durées et méthodes d'amortissement

Nature des actifs	Amortissement comptable		Amortissement fiscal (*)	
	Durée	Mode	Durée	Mode
Matériel de transport	5 ans	Linéaire		
Mobilier	10 ans	Linéaire		

(*) mention uniquement en cas de différence avec le traitement comptable

2.4. Immobilisations financières

Titres de participations et titres immobilisés

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais d'acquisition y afférents (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les titres sont en principe classés:

- En "Titres de participations" (rubrique du bilan "Autres participations") lorsque les investissements réalisés représentent au moins 10% du capital des sociétés concernées;
- En autres "Autres titres immobilisés" dans les autres cas dès lors qu'ils sont destinés à être conservés durablement.

Par exception, lorsque des investissements représentent moins de 10% du capital d'une société mais que des circonstances de fait permettent de les qualifier de titres de "Participations", les titres concernés sont reclassés à la rubrique "Autres participations". De la même manière, lorsque des circonstances le justifient, certains investissements représentant plus de 10% du capital d'une société sont qualifiées "d'Autres titres immobilisés". Mention des exceptions significatives est faite dans la suite de la présente annexe.

A la clôture d'un exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de participation est appréciée et comparée avec le coût de revient des titres concernés.

La valeur d'inventaire est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par leur utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Annexe aux comptes annuels

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5. Provisions pour risques et charges, passifs éventuels

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Les risques et charges liés à des éléments connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les impacts sont quantifiables ont fait l'objet de provisions. A défaut, ces risques et charges sont qualifiés de "Passif éventuel" dont mention est portée dans la suite de l'annexe.

Sont ainsi qualifiés de "Passif éventuel" les évènements à l'origine:

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'évènements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.6. Autres créances

Les autres créances comprennent le cas échéant les créances en compte courant sur les entités du groupe.

2.7. Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

2.8. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de filiales sociétés de personnes sont enregistrées à la date de l'évènement décidant la distribution. Lorsque les résultats font l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, ils sont constatés en date de clôture de la filiale ou participation.

2.9. Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.10. Emprunts et dettes financières divers

Cette rubrique comprend notamment les comptes courants d'associés et les comptes courants des sociétés du groupe.

Annexe aux comptes annuels

3. Précisions et commentaires sur les comptes

Cette rubrique est complétée par les tableaux de détail sur les comptes présentés en fin de l'Annexe.

3.1. Filiales et participations

Ventilation des titres par nature	Exercice clos le	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts & avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires Ht du dernier exercice clos	Résultats nets du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50% du capital détenu) et titres assimilés											
Aires SARL (RCS Lyon 401 170 097)	31 12.2018	10 000	634 391	100,00%	600 000	600 000	207 727	-	1 685 720	-80 269	0
Participations (de 10% à 50% du capital détenu) et titres assimilés											
Offerus SAS (RCS Lyon 534 997 911)	31 12.2018	70 000	186 090	30,00%	21 000	21 000	-	-	1 084 673	15 743	-
Grammont SCI (RCS Paris 528 073 125)	31 12.2018	1 000	105 508	10,00%	100	100	7 500	-	152 473	315 359	7 500
Realto SARL (RCS Lille 788 977 205)	31.03.2019	10 000	218 787	10,00%	1 000	1 000	-	-	996 072	102 444	-
Freud SCI (RCS Lyon 789 234 689)	31 12 2018	1 000	423 615	10,00%	100	100	5 000	-	212 242	75 642	5 000
Tolstoi 2013 SCI (RCS Lyon 789 234 689)	31 12 2018	1 000	-6 786	10,00%	100	100	14 776	-	166 278	30 396	-
AEB SARL (RCS Bordeaux 842 686 123)	31.07 2019	10 000	-	10,00%	1 000	1 000	10 000	-	nc	nc	-
Autres titres immobilisés et titres assimilés (moins de 10% du capital détenu)											
Quentin 16 SCI (RCS Roanne 821 853 207)	31 12.2018	50 000	-38 918	5,00%	2 500	2 500	22 500	-	205 508	71 845	-
Louise 17 SCI (RCS Roanne 829 232 271)	31.12.2018	50 000	-121 106	5,00%	2 500	2 500	22 500	-	131 256	37 191	-
Swapcard Corporation SAS (RCS Paris 790 356 760)	31 12 2018	47 782	3 151 758	0,63%	7 500	7 500	-	-	655 804	-1 144 547	-

Titres Aires

Aires exerce principalement une activité de transactions en immobilier d'entreprise.

Titres Offerus

Offerus exerce une activité de syndic et de régie immobilière.

Titres Realto et AEB

Ces entités exercent des activités d'agents en immobilier d'entreprise (transaction, location) sous la marque "Aires d'Entreprise" respectivement à Lille et Bordeaux.

Titres Freud, Gramont, Tolstoï 2013, Quentin 16 et Louise 17 (SCI)

Ces entités sont des sociétés immobilières détenant des immeubles dans le cadre d'une activité locative.

Annexe aux comptes annuels

Titres Swapcard Corporation

Swapcard Corporation exerce une activité de développement d'applications dans le domaine du business networking. Les informations à disposition de la direction d'HTM lui permettent d'estimer que la valeur d'utilité des titres est supérieure à leur valeur nette comptable à la date de clôture.

3.2. Opérations sur titres de l'exercice

HTM a cédé sa participation dans 6ème Sens Immobilier d'Entreprises pour un montant de k€ 750 dégageant ainsi une plus-value de k€ 745.

HTM a souscrit 10% du capital d'AEB, SARL implantée à Bordeaux, pour un investissement de k€ 1.

4. Engagements et hors bilan

Néant.

5. Autres informations prescrites par la loi ou significatives

5.1. Rémunération des dirigeants

Néant.

5.2. Justification de l'exemption de présentation de comptes consolidés

Les comptes de la Société ne sont inclus dans aucun périmètre de consolidation, la société mère étant exemptée de publication de comptes consolidés en application des dispositions comptables relatives aux petits groupes (art. L233-17 et R.233-16 du code de commerce).

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Montants pris en charge durant l'exercice:

- Contrôle légal des comptes : k€ 3

5.4. Evènements subséquents

Aucun évènement subséquent significatif n'est à signaler.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	7 295			7 295
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 019			8 019
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**15 314**			**15 314**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	627 300	1 000	5 000	623 300
- Autres titres immobilisés	12 500			12 500
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**639 800**	**1 000**	**5 000**	**635 800**
ACTIF IMMOBILISE	**655 114**	**1 000**	**5 000**	**651 114**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	7 295			7 295
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 126	802		6 927
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**13 421**	**802**		**14 222**
ACTIF IMMOBILISE	**13 421**	**802**		**14 222**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 291 502 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	291 140	291 140	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	362	362	
Total	**291 502**	**291 502**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 137
Disponibilités	
Total	**1 137**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 750 000,00 euros décomposé en 75 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Actions ordinaires	75 000			75 000
TOTAL	**75 000**			**75 000**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 787 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	439	439		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 591	6 591		
Dettes fiscales et sociales	15 758	15 758		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**22 787**	**22 787**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 439

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 591
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	**6 591**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	362
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**362**